

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 23 novembre 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16, 17, 18 et 19 novembre 2021

2021 DLH 327 Réalisation, 14 rue du Roi d'Alger (18e), d'un programme de création d'un centre d'hébergement provisoire de 60 places par EMMAÛS Solidarités - Octroi d'une subvention exceptionnelle (99.000 euros).

M. Ian BROSSAT, rapporteur

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu le projet de délibération en date du 2 novembre 2021 par lequel la Maire de Paris lui propose d'approuver la participation de la Ville de Paris au financement du programme de création d'un centre d'hébergement provisoire de 60 places à réaliser par EMMAÛS Solidarités au 14 rue du Roi d'Alger (18e) ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement en date du 8 novembre 2021.

Sur le rapport présenté par M. Ian BROSSAT, au nom de la 5e Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvée la réalisation au 14 rue du Roi d'Alger (18e) du programme de création d'un centre d'hébergement provisoire comportant 60 places par EMMAÛS Solidarités.

Article 2 : Est approuvée la participation de la Ville de Paris au financement du programme visé à l'article 1. Pour ce programme, EMMAÛS Solidarités bénéficiera d'une subvention municipale d'un montant maximum global de 99.000 euros ; cette dépense sera imputée au budget d'investissement de la Ville de Paris.

Article 3 : Madame la Maire de Paris est autorisée à conclure avec EMMAÛS Solidarités la convention fixant les modalités de versement de la participation de la Ville de Paris au financement du programme.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO